

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 489

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 38

I. – À l’alinéa 372, substituer aux mots :

« ni aux travaux d’urgence »

le mot :

« ou ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« ou »

les mots :

« ni aux travaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.